

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 12 mai 1908

SECRETARIAT.

No. 509072
2 ANNEXE.

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur J. G. et M. F. F. F.

Signature le } 12-5-08

Copié le

Retour le } 13-5-08

Expédié le

Président Général F.
Chapitre II F.
Paragraphe I F.

Monsieur le Ministre,

Je vous adresse l'honneur
de vous prier de vouloir bien
faire liquider au profit
de Messieurs Verhaeren et
Wauters, membres de notre
College, le montant des
"titats" ci-joints représentant
les frais qui leur sont dus
à l'occasion du voyage qu'ils
ont effectué à Paris où ils
ont bien voulu accepter de
représenter, à la vente de la
Collection Chéramy, les
intérêts du Musée.

Je vous prie de vouloir bien
faire passer la somme de 77 couronnes
à la Commission Directrice
par M. A. J. Wauters et rendre
compte à la Commission Directrice
de M. Verhaeren et
M. A. J. Wauters de leur
Compte de la mission à la
Commission Directrice dans la
séance du 11 courant et
vous prie de faire connaître qu'aucun
achat n'avait pu être fait
à cause du chèque et des
autres. V. Le Secrétaire du Président.
76

722.20
182.20
304.40

Exercice 1908.	
Loi du 31-12-07 Article 91	
Allocation	
Crédit au	
Liquidation	304 40
Disponible	14441 43
Chapitre II No 1	
Prévision	
Crédit au	
Liquidation	304 40
Disponible	4352 "

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

N° 509072

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

*

Bruxelles, le 7 mai 1901

Monsieur

Je vous adresse, avec la présente, les "états" des frais qui vous sont dus à l'occasion de votre récent voyage à Paris, où vous avez bien voulu accepter de représenter, à la vente de la collection Chérony, les intérêts des musées

Je vous prie de me renvoyer ces "états" dûment signés et d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs

Le Secrétaire
F. de Gevaert

P. D.
Lundi le dimanche 3 et
Mardi le mercredi 6
W. 7

A Monsieur A. J. Wauters
Bruxelles

5

Etat des frais dus à monsieur A. Verhaeren
membre de la Commission Directrice des Musées
pour un voyage qu'il a effectué à Paris les 5 et 6
mai 1908 à l'effet de représenter les intérêts des dits
établissements à la vente de la collection J. Chéramy
Ch. G. Petit.

622 kilomètres "aller et retour" chemin de fer à 0.10	62.20
2 séjours à 30 francs	60. "
	<hr/>
	122.20

Le présent compte s'élève à la somme de
deux cents deux francs et vingt centimes est
certifié sincère et véritable.

Bruxelles, le 7 mai 1908

Septuagint.

Le Secrétaire La Présidence
F. Gevaert

C. Léty

4

Etat des frais de voyage dus à Monsieur A. J. Wauters
membre de la Commission Directrice des musées Royaux
de peinture et de sculpture de l'Etat, pour un voyage qu'il
a effectué à Paris, les 3^e, 4, 5 et 6 mai 1908, à l'effet de
représenter les intérêts des dits établissements à la vente de
la collection, G. Chéramy, chez G. Petit.

622 kilomètres "aller et retour", chemin de fer à 0.10 ^c	62.20
4 jours à 30 francs	120. "
	<hr/>
	182.20

Le présent compte s'élève à la somme de
Cent ~~quatre-vingt~~ ^{quatre-vingt} deux francs et vingt centimes
et est certifié sincère et véritable

Bruxelles, le 7 mai 1908.

A. Wauters

Le Secrétaire

Le Président

Pierre-Georges

C. Lévy

Peinture et de Sculpture

BELGIQUE

SECRETARIAT.

N° 509072

ANNEXE 1.

OBJET :

Liquidation des
fraix de voyage
Chiamy.

Signature des pères

Rédacteur

P. Gh

Copie expédiée le 8-5-08

Bruxelles, le

7-5-1908

Monsieur A. Verhaeren
Monsieur A. J. Wauters

Je vous adresse avec
la présente, les "états"
des fraix qui vous sont
dûs à l'occasion de
votre récent voyage à
Paris où vous avez bien
voulu accepter de représenter,
à la vente de la collection
Chiamy, les intérêts des
Musées.

Je vous prie de me
renvoyer ces états dûment
signés et d'après l'expression
de mes sentiments les
meilleurs

Le Secrétaire

P. Gh

Exercice 190

Loi du Article

Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible</u>	

Chapitre N°

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
<u>Disponible.</u>	

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS.

DIRECTION GÉNÉRALE
des
BEAUX-ARTS.

N° 14180

Bruxelles, le 30 avril 1908.



N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la Direction générale.

ANNEXE.

SOMMAIRE :

Meessenis.

Comme suite à votre lettre du 28 avril 1908, n° 509072, concernant la vente Chéramy annoncée à Paris, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la décision de votre Collège est approuvée.

J'ai appris que des délégués du Musée de Gand se rendront de leur côté à la vente Chéramy. Il importe ^{que} vos intentions ne leur demeurent pas inconnues, afin qu'ils évitent de mettre des enchères sur des œuvres que vous auriez l'intention d'acquiescer.

Agrier, Meessenis, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre.

A la Commission directrice des musées
Royaux de Peinture et de Sculpture.

509072

28. 4. 08

Monsieur le Ministre

Il nous a vu l'honneur de vous faire
connaître que dans sa séance

du 27. Jeudi 27 avril, notre

Collège a décidé d'envoyer trois
de légalisation à la vente de la Collection

P. A. Cheramey qui aura lieu
de mardi 5 mai au jeudi 7 mai à

la Galerie Georges Petit à Paris.

Cette collection comprenant des tableaux
de premier ordre, nous avons espéré
que vous ne seriez point d'objection
à l'envoi de ces de légalisation précitées

Veuillez

Ministère par J. G.

Envoyé signature 27-4-08 E

Retour le 28 J. G.

Copie le 28 J. G.